

Procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 02 mars 2020 à 18h30 à SOULOMES

L'An deux mille vingt, le deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Souломès, sous la présidence de Mme Chantal MEJECAZE, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 27 (Pour 27/ Abstention 0/ Contre 0)

Date de la convocation : 24 février 2020

PRESENTS : Mme PONS Paulette, M. POUJADE Jean-Louis, M. SABRAZAT Jean-Pierre, M. FELLER Christian, Mme REVEL Ghislaine, M. BONHOMME Michel, Mme MEJECAZE Chantal, Mme LOUBIERES Catherine, M. CROUZET Alain, Mme MILLET Line, M. CASSAN Thierry, Mme LALO Noëlle (suppléante), Mme LAPERGUE Françoise, M. SADOU Yves, M. VACOSSIN Lionel, M. VANSINGHEL Daniel, M. LAVERDET Michel, M. CHERER Simon, Mme NIVEL Géralde, Mme VERMANDE Thérèse, M. DE TOFFOLI Patrick, M. MARTY Alain, M. DARDENNES Raymond, M. BENAC Christophe, M. THEBAUD Michel, M. PONS Christian, M. SOUCIRAC Jean.

REPRESENTES :

ABSENTS : M. LACARRIERE Rémy, Mme MILHAU Monique, M. LAMOTHE Michel, M. BOUZOU Julien, M. BOS Michel, M. PRADIE Aurélien, M. COURDES René.

Secrétaire de séance : M. PONS Christian.

Introduction au Conseil

Mme Chantal MEJECAZE, présidente, ouvre la réunion en soulignant qu'il s'agit du dernier conseil communautaire de la mandature. Elle remercie les présents d'avoir répondu à son invitation, notamment les référents et suppléants qui ont travaillé pendant toute cette mandature.

Elle annonce le retour d'Elodie RABOUILLE après son congé maternité et parental, au poste de directrice adjointe Finances et Juridique, et la remercie pour le travail fourni.

Elle remercie la commune de Souломès et son maire, M. Christian PONS, de nous accueillir pour ce conseil.

Elle excuse l'absence de M. PRADIÉ qui a dû repartir pour une séance de votes à l'Assemblée nationale.

Mme Chantal MEJECAZE propose ensuite de rajouter à l'ordre du jour une délibération relative à la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG). Ce dossier a fait l'objet d'une présentation lors du Bureau communautaire de mercredi dernier au cours duquel les Maires ont validé le plan d'actions. Une réunion s'est tenue le lendemain avec la CAF et celle-ci souhaite la signature de la convention avant la tenue des élections municipales. Il s'agit de marquer la fin de la démarche d'élaboration de ce projet social de territoire mais bien entendu, cela n'engage pas la CC sur les actions puisque ce sont les nouveaux élus qui choisiront ou non de les engager et selon quel calendrier.

Vote de cette proposition de rajout de délibération à l'ordre du jour : Pour 26/ Abstention 0 / Contre 0.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 16 décembre 2019

Délibération :

La présidente demande aux membres du Conseil Communautaire la validation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 16 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2019.

(Pour 26/ Abstention 0 / Contre 0)

2. Habitat : participation au programme d'intérêt général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat porté par le PETR Grand Quercy - validation de la convention de partenariat

Mme Chantal MEJECAZE, présidente, rappelle que la CC avait décidé de s'engager dans le PIG, mais de laisser le soin aux nouveaux élus de décider du niveau d'engagement. Pour ce faire, il faut au préalable valider la convention de partenariat, mais sans mentionner ni les critères ni le montant des aides qui pourront être accordées aux propriétaires. Ceux-ci seront arrêtés par la prochaine équipe et feront l'objet d'un avenant.

Délibération :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu, le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu, la circulaire N°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général,

Considérant la compétence de la communauté de communes en matière de « Politique du logement et du cadre de vie »,

Vu, la délibération n°2018/D49 du 2 juillet 2018 validant l'engagement de la communauté de communes dans la réalisation d'un PIG Rénovation énergétique dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le PETR Grand Quercy,

Considérant le projet de convention « Programme d'intérêt général Rénovation énergétique de l'habitat du Grand Quercy »

Une étude pré-opérationnelle confiée à URBANIS a été menée sur l'ensemble du territoire du PETR Grand Quercy afin d'identifier les enjeux, de fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière de rénovation énergétique et d'adaptation des logements. Une convention de partenariat a été établie qui précise les objectifs et les engagements de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), du Département du Lot (déléataire des aides à la pierre), de la Région Occitanie et de chacun des 7 EPCI qui composent le Grand Quercy.

Un cahier des charges a également été préparé en vue de recruter un opérateur chargé de l'animation du programme. Les intercommunalités seront étroitement associées à l'animation : elles assureront le rôle de relais de l'information auprès des communes et de la population afin de faire la promotion du dispositif. Ensuite, elles pourront allouer des aides afin d'inciter les propriétaires à mener une action sur leur logement. Ces aides viendront en complément des financements ANAH, Département et Région.

Le programme, dont la durée est de trois ans, permettra ainsi d'accompagner les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs dans leur projet de rénovation énergétique, d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap. L'habitat indigne et très dégradé pourra aussi être traité dans le cadre de ce dispositif.

La présente convention vise notamment à fixer les engagements des différentes intercommunalités en quantifiant les abondements financiers souhaités et leurs critères d'attribution par thématique. Etant donné que la Communauté de communes Causse Labastide Murat est actuellement engagée dans l'élaboration de son PLUi, de la Convention territoriale globale et de son PCAET, il est proposé d'attendre la finalisation de ces démarches pour les coordonner le mieux possible avec le futur PIG et définir les aides à apporter aux particuliers

L'étude pré-opérationnelle étant arrivée à son terme, il convient aujourd'hui de valider la convention de partenariat qui permettra la mise en œuvre du PIG. Un avenant à la convention sera proposé ultérieurement afin d'intégrer les aides apportées par la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat et le montant prévisionnel d'engagement de la collectivité consacré à l'opération. Cet avenant fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **de valider la convention « Programme d'intérêt général Rénovation énergétique de l'habitat du Grand Quercy » ;**
- **d'autoriser Madame la Présidente à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

(Pour 26/ Abstention 0 / Contre 0)

3. Personnel :

- a. **Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (Cat.C) 35h00 suivi de la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe (Cat.C) 35h00**

Mme Chantal MEJECAZE, présidente, précise que Stéphanie LEFEBVRE occupe des fonctions de catégorie A, sans avoir les concours. Il y a possibilité d'avancement de grade par ancienneté.

Délibération :

Vu, la délibération 2015/D57 du 23 juillet 2015, créant le poste d'adjoint administratif territorial 1^{ère} classe (reclassé en adjoint administratif principal de 2^{ème} classe) à raison de 35h00 hebdomadaires,

Considérant, la nomination de l'agent occupant le poste actuel, les fonctions occupées, la proposition d'avancement de grade suite à son ancienneté et son déroulement de carrière,

Madame la Présidente propose à l'assemblée :

- de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe existant à raison de 35h00 hebdomadaires à compter du 1^{er} août 2020,
- de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à raison de 35h00 hebdomadaires à compter du 1^{er} août 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve la suppression et la création des postes dans les conditions définies ci-dessus.

(Pour 26/ Abstention 0 / Contre 0)

b. Office de tourisme : création poste non permanent saisonnier

Mme Chantal MEJECAZE, présidente, explique que Marie SERRES, chargé de mission tourisme, a développé beaucoup d'idées et d'activités.

La commission tourisme est favorable à la création d'un poste non permanent de saisonnier, qui permettrait que l'Office de Tourisme soit toujours ouvert, même en cas d'animation ou de réunion, lors de la période estivale.

Cela permettrait de développer davantage l'offre de visites et animations proposée.

L'idée serait de trouver un stagiaire qu'on garderait en suivant sur le poste de saisonnier.

M. Alain CROUZET demande si nous avons des statistiques sur la fréquentation touristique.

Mme Sylvie MEYNEN, sans avoir de chiffres sous les yeux, répond que les statistiques de fréquentation sont en augmentation. Ce qui a notamment augmenté, c'est l'activité des vélos électriques. Lors des marchés fermiers, il y a également toujours beaucoup de monde et de demandes de renseignement à l'OT.

Mme Chantal MEJECAZE ajoute qu'une belle dynamique a été lancée par l'association de l'Office de Tourisme et par Marie, qui forment une équipe de choc.

Fréquentation à l'office de tourisme :

	2018	2019	Evolution
Entrées	2803	3153	+ 350 personnes
Contacts	1377	1878	+ 501 personnes
% de contact	49%	60%	+ 11 points
Vente à l'accueil	583,09	718,01€	+ 134,92€

Fréquentation plus marquée en avril (+87 entrées), en mai (+81 entrées) grâce à des ouvertures plus adaptées aux vacances et ponts, ainsi que septembre (+254 entrées) grâce à une belle arrière-saison.

Baisse en juillet / août à cause des températures élevées (canicule).

Locations de vélos électriques :

2018 : 17 contrats de location pour 46 personnes

2019 : 55 contrats de location pour 114 personnes (soit 68 personnes en plus)

+ 4 sorties « Les Vélos gourmands » organisées en juillet – août : 45 participants au total avec la collaboration du propriétaire du château de Vaillac, arrêt gourmand à la ferme d'Esparnol.

Délibération :

Vu, l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant, la compétence tourisme et la convention d'objectifs et de moyens avec l'office de tourisme intercommunal du Causse de Labastide-Murat,

Madame la Présidente explique à l'assemblée qu'au vu du développement des activités et services touristiques proposés à l'office de tourisme intercommunal, sachant qu'il n'y a qu'un seul agent d'accueil à l'office de tourisme et que la commission tourisme a émis un avis favorable, il est proposé de :

- *créer un poste non permanent au grade d'adjoint administratif pour un accroissement saisonnier d'activité à temps incomplet à raison de 28h00 hebdomadaires. A compter du 1^{er} juillet 2020 pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 août de chaque année.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve la création du poste saisonnier dans les conditions définies ci-dessus.

(Pour 26/ Abstention 0 / Contre 0)

c. Personnel office de tourisme : recrutement stagiaire 3 mois maximum

Délibération :

Vu, le code de l'éducation – art L124-18 et D124-6

Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale

Vu, la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29

Vu, la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires

Vu, la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'Enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial

Vu, la convention d'objectifs et de moyens avec l'office de tourisme intercommunale du Causse de Labastide-Murat

Madame la Présidente explique à l'assemblée qu'au vu du développement des activités et services touristiques proposés à l'office de tourisme intercommunal, sachant qu'il n'y a qu'un seul agent d'accueil à l'office de tourisme et que la commission tourisme a émis un avis favorable, il est proposé d'accueillir un stagiaire de l'enseignement supérieur pour une durée maximum de 3 mois du 1er avril au 30 juin de chaque année.

Madame la présidente propose de verser la gratification minimale légale de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale soit 3,90 € de l'heure (obligatoire pour les stages de l'enseignement supérieur lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise la présidente à signer une convention de stage selon les conditions définies ci-dessus.

(Pour 26/ Abstention 0 / Contre 0)

d. Point sur le personnel

Madame MEJECAZE, présidente, donne plusieurs informations relatives à différents services :

- Bibliothèque : Christiane GUINARD en arrêt maladie depuis début janvier est en partie remplacée sur 12h par Michela ALEGI pour assurer notamment les accueils de classe et une partie des permanences.

- RAM / MA : Laurine HEBRARD en congé de maternité depuis quelques jours est remplacée par Ségolène RICHARD.

- France Services : Valérie PARA-MEDALLE en arrêt maladie depuis un mois n'est pas remplacée. Coralie s'adapte aux demandes des usagers.

4. ZAE Caus's'Énergie : retrait du CID et rupture de la convention d'objectifs et de moyens

Mme Chantal MEJECAZE, présidente, explique qu'un Conseil d'Implantation et de Développement Economique (CID), à statut associatif, avait été créé. Il devait s'occuper de la commercialisation et de la gouvernance de Caus's'Énergie. Ce CID ne fonctionne plus.

Délibération :

Vu, la délibération 2011/D39 du 12 juillet 2011

- *confiant la mission de commercialisation et de gouvernance du Parc d'Activité Caus's'Énergie à l'association « Conseil d'Implantation et de Développement Economique » (CID),*
- *autorisant l'adhésion au CID et à ses statuts,*
- *donnant autorisation au président de signer tout document y afférent et notamment la convention d'objectifs et de moyens ;*

Considérant, l'inactivité du Conseil d'Implantation et de Développement Economique et donc le non-respect des objectifs fixés dans la convention d'objectifs et de moyens ;

Madame la Présidente propose à l'assemblée de mettre fin au partenariat entre la communauté de communes et le CID, et par conséquent :

- *de reprendre en direct la commercialisation et la gouvernance du Parc d'Activité Caus's'Énergie,*
- *de se retirer de l'association du CID,*
- *de mettre fin à la convention d'objectifs et de moyens au 1^{er} juillet 2020.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve la fin du partenariat entre la communauté de communes et le Conseil d'Implantation et de Développement Economique dans les conditions définies ci-dessus.

(Pour 26/ Abstention 0 / Contre 0)

5. Action sociale : Approbation de la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Lot

Mme Chantal MEJECAZE, présidente, rappelle qu'il s'agit là de la délibération ajoutée à l'ordre du jour, suite à l'approbation de tous. Elle procède à la lecture du projet de délibération.

Il en a été longuement discuté en Bureau dont les membres sont favorables au panel d'actions.

Délibération :

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales du Lot a proposé en janvier 2019 à la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat de s'engager dans un nouveau partenariat devant aboutir à la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention, sans être un dispositif financier à proprement parlé, constitue le nouveau mode de contractualisation avec la CAF. Son objectif est de déterminer les axes d'intervention prioritaires à partir d'une vision d'ensemble des problématiques du territoire et d'optimiser les financements de la CAF et leur mobilisation sur les actions relevant de ces axes.

La CTG offre un cadre à l'ensemble des interventions et permet d'articuler les conventions existantes sur le territoire (schéma départemental de services aux familles, schéma d'animation de la vie sociale, schéma départemental d'accessibilité et d'amélioration des services au public ...).

***Vu**, la présentation par la CAF du dispositif de Convention Territoriale Globale, en séance du Conseil communautaire du 18 février 2019 ;*

***Considérant**, la démarche d'élaboration conduite conjointement avec la CAF et l'accompagnement des intervenants du réseau « Cause Commune » ; co-construite avec la participation des élus, des techniciens et partenaires, des habitants ; qui s'est déroulée en deux temps : la production d'un diagnostic de territoire (de mai à décembre 2019) et l'élaboration d'un plan d'actions (de décembre 2019 à mars 2020) ;*

***Considérant**, qu'à l'issue du diagnostic, les enjeux du territoire en matière de services aux familles qui se sont dégagés sont : l'accueil de nouveaux habitants et nouvelles familles, la consolidation et l'accessibilité des services, le renforcement de la cohésion sociale, le développement de pratiques coopératives et transversales, et la mobilité ;*

***Considérant**, les axes stratégiques du projet social de territoire qui structurent le plan d'actions :*

- 1/ Faciliter la vie des familles et le parcours des enfants et des jeunes,*
 - 2/ Garantir un accès aux services pour tous et faciliter l'accompagnement des plus vulnérables,*
 - 3/ Accompagner le vieillissement en optimisant les ressources du territoire,*
 - 4/ Conforter le lien social et l'animation territoriale,*
- et les 26 fiches-actions qui le composent ;*

Madame la Présidente propose au Conseil communautaire de valider la Convention Territoriale Globale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de valider la Convention Territoriale Globale,*
- d'autoriser Madame la Présidente à la signer.*

(Pour 26/ Abstention 0 / Contre 0)

6. Voirie :

Arrivée de Mme Line MILLET.

a. Convention de mise à disposition d'une parcelle / commune de Ginouillac

Mme Chantal MEJECAZE explique que dans le cadre du programme de voirie, il est utile à la CC de disposer d'aires de stockage. Ginouillac proposant de mettre une parcelle à disposition soit de la CC soit des services du Département, la CC s'est positionnée.

M. Alain CROUZET explique que ce terrain était un véritable dépotoir. La commune a nettoyé le site et des travaux d'aménagement ont été réalisés conjointement par la mairie et la CC (notamment des portails qui ont été installés).

Délibération :

***Vu**, le projet de délibération de la commune de Ginouillac actant la mise à disposition d'une partie de parcelle communale à la communauté de communes ;*

***Considérant**, le besoin de la communauté de communes en termes d'aire de stockage de matériaux ;*

Madame la Présidente fait part à l'assemblée du contenu de la convention de mise à disposition proposée par la commune de Ginouillac et propose de l'accepter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer la convention de mise à disposition de la parcelle telle qu'annexée à la présente délibération.

(Pour 27/ Abstention 0 / Contre 0)

b. Rétrocession de voies communautaires à la commune de Cœur de Causse

Délibération :

Madame la Présidente informe que la communauté de communes, en lien avec les communes, procède à la mise à jour des voies dites communautaires sur l'ensemble de son territoire.

Les premières mises à jour à effectuer concernent la commune de Cœur de Causse, notamment la commune historique de Saint Sauveur la Vallée, où les anomalies suivantes ont été constatées :

- VCC 105 et 105bis, lieu-dit Meylargues, ne desservant aucune maison d'habitation,
- VCC 120, lieu-dit Meylargues, voie privée
- VCC 114, lieu-dit Moulin de Caviolle, voie privée sur une longueur de 139 ml,

Il y a par conséquent lieu de rétrocéder une partie ou la totalité de ces voies à la commune de Cœur de Causse. La présidente propose au conseil de :

- Rétrocéder en totalité à la commune de Cœur de Causse les voies suivantes, toutes trois situées au lieu-dit Meylargues :
 - o VCC 105 pour une longueur totale de 185 ml,
 - o VCC 105bis pour une longueur totale de 70 ml
 - o VCC 120 pour une longueur totale de 71 ml,
- Rétrocéder à la commune de Cœur de Causse, 139 des 180 ml de la VCC 114, lieu-dit Moulin de Caviolle, portant le nouveau linéaire communautaire de ladite voie allant de la VCC 5 au portail de la propriété à 41 ml.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité les rétrocessions ci-dessus et autorise la présidente à effectuer les démarches nécessaires.

(Pour 27/ Abstention 0 / Contre 0)

7. Budget annexe atelier relais Capel

a. Vote du compte de gestion 2019

Délibération :

Monsieur Jean-Pierre Sabrazat, en tant que vice-président en charge des finances, présente le compte de gestion 2019.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	58 169,48	67 455,77	+ 9 286,29
	Section d'investissement	43 979,24	32 116,09	- 11 863,15
				- 2 576,86

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion 2019 de l'Atelier Relais.

(Pour 27/ Abstention 0 / Contre 0)

b. Vote du compte administratif 2019

M. Jean-Pierre SABRAZAT explique que tous les ans il y a un décalage de 1 trimestre de loyer, du fait du versement d'un loyer d'avance quand on a commencé. Financement du projet grâce à une subvention et un emprunt entièrement remboursé par la CAPEL.

Délibération :

Monsieur Jean-Pierre Sabrazat, en tant que vice-président en charge des finances, présente le compte administratif 2019.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	58 169,48	67 455,77	+ 9 286,29
	Section d'investissement	43 979,24	32 116,09	- 11 863,15
Reports de l'exercice N-1	Section de fonctionnement	0.00	13 851,60	+ 13 851,60
	Section d'investissement	426,09	0.00	- 426,09
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	58 169,48	81 307,37	+ 23 137,89
	Section d'investissement	44 405,33	32 116,09	- 12 289,24
		102 574,81	113 423,46	+ 10 848,65

Madame Chantal MEJECAZE, présidente de la communauté de communes en 2019, se retire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2019 de l'Atelier Relais.

(Pour 26/ Abstention 0 / Contre 0)

8. Budget annexe de la ZAE

a. Vote du compte de gestion 2019

Délibération :

Monsieur Jean-Pierre Sabrazat, en tant que vice-président en charge des finances, présente le compte de gestion 2019.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00	0.00
				0.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe ZAE Causse Energie.

(Pour 27/ Abstention 0 / Contre 0)

b. Vote du compte administratif 2019

M. Jean-Pierre SABRAZAT explique que lors du financement de la ZAE, nous avons financé le Budget Annexe avec la vente anticipée des terrains. Nous avons provisionné la moitié du déficit, ce qui fait qu'il reste 173 451 € de déficit.

Délibération :

Monsieur Jean-Pierre Sabrazat, en tant que vice-président en charge des finances, présente le compte administratif 2019.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00	0.00
Reports de l'exercice N-1	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	173 451.00	0.00	- 173 451.00
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	173 451.00	0.00	- 173 451.00
		173 451.00	0.00	- 173 451.00

Madame Chantal MEJECAZE, présidente de la communauté de communes en 2019 se retire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2019 du budget annexe ZAE Causse Energie.

(Pour 26/ Abstention 0 / Contre 0)

9. Budget principal

a. Vote du compte de gestion 2019

Délibération :

Monsieur Jean-Pierre Sabrazat, en tant que vice-président en charge des finances, présente le compte de gestion 2019.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	2 383 637,74	2 807 625,26	+ 423 987,52
	Section d'investissement	1 891 534,64	1 977 461,35	+ 85 926,71
				+ 509 914,23

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion 2019.

(Pour 27/ Abstention 0 / Contre 0)

b. Vote du compte administratif 2019

Mme Chantal MEJECAZE dit qu'il n'y a rien de particulier à signaler, si ce n'est la bonne santé financière de la collectivité. Elle donne la parole à Elodie RABOUILLE pour commenter le compte administratif qui a été communiqué.

Mme Chantal MEJECAZE remercie Jean-Pierre SABRAZAT qui veille à la bonne tenue des comptes et lui donne la parole.

M. Jean-Pierre SABRAZAT souligne la bonne santé financière de la collectivité. On dégage une marge de la section de fonctionnement d'environ 400 000 €. De bonne augure pour la nouvelle équipe.

Il remercie Mme Chantal MEJECAZE pour sa bonne gestion des deniers publics.

Délibération :

Monsieur Jean-Pierre Sabrazat, en tant que vice-président en charge des finances, présente le compte administratif 2019.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	2 383 637,74	2 807 625,26	+ 423 987,52
	Section d'investissement	1 891 534,64	1 977 461,35	+ 85 926,71
Reports de l'exercice N-1	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	350 550,32	0,00	- 350 550,32
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	158 204,78	389 788,48	+ 231 583,70
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	2 383 637,74	2 807 625,26	+ 423 987,52
	Section d'investissement	2 400 289,74	2 367 249,83	- 33 039,91
		4 783 927,48	5 174 875,09	+ 390 947,61

Madame Chantal MEJECAZE, présidente de la communauté de communes en 2019, se retire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2019.

(Pour 26/ Abstention 0 / Contre 0)

c. Ouverture de crédits d'investissement supplémentaires en attente du vote du budget 2020

Délibération :

Vu, la délibération 2019/D72 du 16 décembre 2019 relative au budget principal 2020, et plus précisément aux ouvertures de crédits d'investissement en attente du vote du budget, et aux acquisitions à assimiler à des dépenses d'investissement,

La présidente propose au conseil d'ajouter les ouvertures de crédits suivantes :

<i>Par opération</i>	<i>Intitulé</i>	<i>N° du compte</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Montant</i>
N°11	RAM	2188	Autres immobilisations	520 €
N°31	Espace Murat	2188	Autres immobilisations	500 €
N°36	Acquisitions diverses	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	500 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve les ouvertures de crédits supplémentaires telles que présentées ci-dessus.

(Pour 27/ Abstention 0 / Contre 0)

10. Décisions de la présidente (pour information) :

- Attribution du marché d'élitage 2020.

Article unique : décide d'attribuer le marché à bons de commandes pour l'Elitage 2020 à l'entreprise la mieux notée :

ETA DEBARD Jim pour un montant de **46 595 € 50 HT**, ainsi que pour l'abattage et le nettoyage d'arbre au prix unitaire de **300 € HT**

11. Questions diverses

Arrivée de M. René COURDES.

Révision des schémas d'assainissement communaux

Mme MEJECAZE demande à la commune de Ginouillac où ils en sont de la démarche de révision de leur schéma d'assainissement communal et si la proposition de groupement de commande est toujours d'actualité.

M. CROUZET explique que lors d'une réunion à ce sujet en Préfecture, il leur a été dit qu'aucune économie d'échelle ne pouvait être réalisée grâce à un groupement de commande, pas même sur l'enquête publique. Ils ont donc fait le choix de s'engager seul dans la démarche pour aller vite. Ils ont déjà délibéré et désigné un Bureau d'études pour cette mission.

Les services de la CC enverront aux autres communes qui s'étaient déclarées intéressées pour la même démarche le modèle de délibération de Ginouillac et les coordonnées du technicien du SYDED à même de les accompagner.

Mme Chantal MEJECAZE conclut ce dernier conseil de la mandature en rappelant qu'elle ne se représentera pas aux prochaines élections municipales, après 25 ans de bons et loyaux services.

Les fonctions d'élue ont toujours été une évidence pour elle. Elle a profondément aimé travailler pour le territoire et dans des structures différentes mais complémentaires.

- Depuis 1995, pour la commune de Fontanes du causse
- Depuis 1999, en tant que vice-présidente du Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Depuis 2002, en tant que vice-présidente puis présidente de la Communauté de Communes
- Depuis 2018, en tant que maire de Cœur de Causse

Du travail, de la concertation, des échanges, du respect, des rencontres, des expériences extraordinaires, elle remercie les électeurs et les collègues qui le lui ont permis.

Elle remercie les présidents successifs de la CC (Jean-Pierre-SABRAZAT et Aurélien PRADIE), les vice-présidents, maires, les référents, l'ensemble des élus.

Elle remercie aussi le personnel de la CC, compétent, investi, dynamique, rigoureux et attaché au Causse Central.

Une mention particulière aux secrétaires de mairie, relais auprès des communes.

Merci également aux personnels communaux, aux bénévoles communaux qui apportent leur aide et soutien lors des manifestations.

Elle fait ensuite part de quelques réflexions :

« Notre communauté de communes est un bel outil et un espace de travail formidable sur un territoire qui a sa spécificité propre. Notre intercommunalité a toute sa place au centre du Département et je dirais même qu'elle participe à un certain équilibre au milieu des grosses intercommunalités, elle en est le cœur.

Je souhaite que les prochains élus continuent à travailler en préservant et pérennisant cette structure dans la concertation, les échanges, une attention particulière à chaque commune qui la compose sans revendication politique.

La politique n'a pas sa place ici seule compte la défense de notre territoire que constitue le Causse Central (...). Que les nouvelles équipes gardent bien les pieds ancrés dans cette terre caillouteuse, dans ces pelouses sèches et que le bon sens prédomine.

Il y a encore et heureusement et toujours de belles choses à faire. Notre Communauté de communes est dynamique. Faites la connaître, affirmez-vous, innovez, vivez et faites-la vivre, ne lâchez rien. Je compte sur vous ».

La séance est levée à 20h00. Tout le monde est invité à prendre part au buffet.